

Synthèse de la réunion CCAS du 21 mai 2025

- **Lecture du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2025.**

👉 **Adoption à l'unanimité.**

-
- **Demande de soutien financier.**

Le Président présente le dossier de demande d'aide.

👉 **Compte tenu des difficultés financières de l'intéressée, les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

- ❖ décident de régler, directement auprès de SORÉGIES, la somme de 250 € 00, correspondant à une partie de la facture relative à sa consommation électrique.
- ❖ Autorisent Monsieur le Président à signer les mandats administratifs en conséquence.

-
- **Questions diverses :**

► Bilan du transport solidaire pour la période de 2024, dans notre commune :

- Nombre de chauffeurs bénévoles : 1
- Nombre de bénéficiaires : 22

Nombre de trajets demandés	26
Nombre de trajets réalisés	21
Nombre de trajets refusés	5
Nombre de km parcourus	1 975.8 km
Motif des trajets	RV médicaux & courses

Selon CIF-SP, le dispositif fonctionne bien sur la commune, mais il serait utile d'arriver à mobiliser davantage de chauffeurs solidaires sur la commune afin de répartir les demandes de trajets.

► Point sur les services « aller vers » :

- **« Vos droits, proches de chez vous »** : ce service expérimental vient compléter l'action sociale du Département. L'équipe dédiée, composée de Mme Fabienne LAMOUREUX (agent administratif) et de Ludmilla COLOTROC (assistante sociale) accompagne les administrés dans l'ouverture et le maintien de leurs droits sociaux.

Les permanences se déroulent sans RV, le mercredi matin, à la mairie : en moyenne, le binôme reçoit entre 1 et 3 personnes.

- France services de l'ISLE-JOURDAIN : Dans le cadre de la Charte Nationale d'engagement du réseau France Services, la Commune de L'Isle-Jourdain a fléché des projets d'itinérance en cohésion avec notre Territoire rural pour offrir le service au plus grand nombre.

Le constat d'un réel potentiel de développement de l'Espace France Services de L'Isle-Jourdain est apparu, au vu des statistiques sur le public du Territoire, montrant les réels besoins des habitants dans l'accompagnement de la réalisation de leurs démarches, avec, toutefois, la question de la mobilité pour y accéder.

Bien que la convention qui nous lie permet un accueil le 1^{er} jeudi du mois, le matin, à la mairie, force est de constater que les administrés préfèrent se rendre directement à l'ISLE-JOURDAIN. À ce jour, il n'y a eu aucun RV au sein de notre mairie.

► Permis solidaire : « Tout est permis ! » est porté par la Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne. L'auto-école sociale et solidaire aide les salariés en insertion professionnelle à comprendre et apprendre le code de la route. Ce public présente plusieurs difficultés :

- problèmes de savoirs de base (lire, écrire, compter) ;
- mauvaise maîtrise de la langue française ;
- difficultés d'apprentissage ou problèmes de mémoire, handicap...

Les auto-écoles traditionnelles ne leur fournissent pas un accompagnement adapté.

Ce dispositif est financé conjointement par le Département et la Communauté de Communes de Vienne et Gartempe.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance à 14 h 45.